

VILLE DE MARSEILLE

MAIRIE D'ARRONDISSEMENT

AVIS IMPORTANT. - Les publications étant terminées, remettre au bureau des mariages, en même temps que cette feuille, toutes les pièces constituant le dossier.

Liste des témoins au Mariage de M. _____ avec M^{me} _____

(Écrire très lisiblement, ne pas signer)

N°	NOM	PRÉNOMS	PROFESSION	ADRESSE
1				
2				
3				
4				

Les témoins, sans distinction de sexe, doivent être âgés de 18 ans révolus. Ils doivent être au nombre de 2, 3 ou 4.

Le mari et la femme peuvent être témoins ensemble.

Au cas où les futurs époux auraient des enfants nés avant le mariage, il est indispensable **qu'ils préviennent, à l'avance, le bureau des mariages, au moment du dépôt du dossier.**

Ils devront produire le bulletin de naissance des enfants en même temps que les autres pièces.